

TARIF A COMPTER DU 01 AVRIL 2024

RESTAURATION SCOLAIRE								
TRANCHES	T1	T2	T2 bis	T3	T4	T5	T6	EXTERIEURS
QUOTIENT	< 9900	< 12000	< 13050	< 16150	< 19100	< 25000	≥ 25000	≥ 25000
CANTINE	2,66 €	3,75 €	3,75 €	5,34 €	6,22 €	6,81 €	6,89 €	8,16 €
DISPOSITIF ETAT "CANTINE A 1€"	1,00 €	1,00 €	3,75 €	5,34 €	6,22 €	6,81 €	6,89 €	8,16 €
REPAS AVEC P.A.I. (repas fourni par les parents)	1,81 €	2,56 €	2,56 €	3,65 €	4,24 €	4,65 €	4,70 €	5,56 €

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE							
TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5	T6	EXTERIEURS
QUOTIENT	< 9900	< 13050	< 16150	< 19100	< 25000	≥ 25000	≥ 25000
Matin	1,06 €	1,97 €	2,56 €	3,01 €	3,36 €	3,55 €	4,13 €
Soir	1,33 €	2,36 €	3,08 €	3,68 €	4,15 €	4,35 €	5,07 €
Matin et Soir	1,89 €	3,66 €	4,83 €	5,62 €	6,33 €	6,84 €	7,55 €
Soir si Etude	0,81 €	1,64 €	2,27 €	2,43 €	2,73 €	2,98 €	3,42 €
Matin et Soir si Etude	1,45 €	2,40 €	3,03 €	3,68 €	4,37 €	4,80 €	5,24 €
ETUDE (Forfait au mois)	41,20 €						
RETARD	13,25 €						

ACCUEIL DE LOISIRS extrascolaires (vacances et mercredis)							
TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5	T6	EXTERIEURS
QUOTIENT	< 9900	< 13050	< 16150	< 19100	< 25000	≥ 25000	≥ 25000
JOURNEE	12,99 €	16,55 €	20,98 €	24,00 €	27,72 €	29,67 €	38,00 €
JOURNEE AVEC P.A.I. (repas fourni par les parents)	12,39 €	15,79 €	20,01 €	22,89 €	26,44 €	28,30 €	36,25 €
1/2 JOURNEE matin	7,74 €	9,40 €	11,91 €	13,71 €	15,88 €	17,16 €	25,52 €
1/2 JOURNEE matin avec P.A.I. (repas fourni par les parents)	7,15 €	8,68 €	11,00 €	12,66 €	14,67 €	15,85 €	23,57 €
1/2 JOURNEE après-midi	7,91 €	9,84 €	12,33 €	14,03 €	15,94 €	17,31 €	26,10 €
1/2 JOURNEE après-midi avec P.A.I. (repas fourni par les parents)	7,34 €	9,13 €	11,45 €	13,02 €	14,79 €	16,07 €	24,23 €
RETARD ACCUEIL DE LOISIRS	13,25 €						

Le Quotient Familial se calcule depuis la feuille d'impôt sur les revenus de l'année N-1, de la façon suivante : revenu net imposable du foyer / nombre de parts fiscales

Les Quotients applicables pour les non-Essartois correspondent à la tranche immédiatement supérieure à celle d'un enfant résident aux Essarts-le-Roi à quotients équivalents

Les tarifs « Cantine Scolaire » « Accueil de loisirs Périscolaires » « Accueil de loisirs mercredis et vacances » sont majorés de 50% pour tout enfant non inscrit.

Le tarif PAI est applicable uniquement pour les enfants dont les parents fournissent les repas, en raison de problème de santé de leur enfant et n'entre pas dans le cadre du dispositif cantine à 1€